Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260430-CM20260427N28-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, LE BRETON Marina, MM. DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, OLLIVIER Céline, POMIER Claire, MM. DE CACQUERAY Hervé, DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, HAZEVIS Frédéric, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : M. BUTOWSKI Bruno donne pouvoir à M. HERVOIR Yoann pour voter en son nom ;
Mme MAÏGA Isabelle donne pouvoir à Mme POMIER Claire pour voter en son nom ;
M. RATAUX Sébastien donne pouvoir à Mme LE BRETON Marina pour voter en son nom ;
Mme TROTEL- LE FAOU Olivia.
Etaient absents :
Secrétaire de Séance : Mme OLLIVIER Céline

Délibération n° 28 / 2026

FINANCES COMMUNALES

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 de la commune.
Considérant les opérations régulières.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget,
Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	Résultats CA 2024	Part affectée A la SI Exercice 2025	Résultats de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	335 875.06 €		- 94 713.24 €	416 570.42 €	- 416 570.42 €	241 161.82 €
FONCT	497 302.92 €	160 000.00 €	149 249.19 €	0.00 €	0.00 €	646 552.11 €

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260430-CM20260427N28-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

- **Décide d'affecter le résultat** comme suit :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2025	**646 552.11 €**
Affectation obligatoire : a la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (C/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	 281 615.35 € 364 936.76 €
Total affecté au C/1068 :	**281 615.35 €**
Déficit global cumulé au 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine



Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le : 29 avril 2026